

COMMUNE DE ROCQUEMONT
RÉUNION DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 05 avril 2023, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Christian LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme CASTELLANO Christine, M. CHÉDRU Gilles, M. DE BADTS Arnaud, M. DE MAZEUX Gilles, M. ESCALAÏS Serge, Mme FOURICQUET Isabelle, Mme FROMAGER Elsa, M. GAUTHIER Jean-Pierre, M. GUÉRARD Stanislas, M. LEFEBVRE Christian, M. MOISSON Philippe, Mme PHILIPPE Jimella.

Etaient excusés : M. BLONDEL David, M. LOISEL Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme FOURICQUET Isabelle.

Vérification du quorum (8 minimum) : 12 personnes.

PRÉSENTATION DU PROJET PHOTOGRAPHIQUE – ASSOCIATION REVIVRE

Monsieur le Maire rappelle qu'une discussion avait eu lieu lors de la dernière réunion du conseil municipal au sujet de la demande de subvention de l'association ReVivre pour son projet photographique. Afin de répondre aux questions qui avaient été soulevées, Monsieur le Maire avait proposé de convier Madame Laurence CHARPENTIER, Présidente de l'association, pour présenter le projet et répondre aux différentes questions.

En attendant l'arrivée de Monsieur Ivanovitch FETIVEAU, photographe du projet, retardé par les embouteillages, Madame Laurence CHARPENTIER annonce que ce projet photographique était déjà prévu l'année dernière, mais il a dû être reporté suite à quelques problèmes d'ordre personnel. Elle précise que le photographe est un bénévole de l'association, et qu'il a déjà mis en place ce type de projet sur une commune, et cela a bien marché.

Madame Laurence CHARPENTIER souhaite impliquer les artisans et commerçants de la commune et des communes voisines. Le but est de tisser des liens entre générations pour mieux connaître les anciens et l'histoire de Rocquemont. Elle souligne le fait qu'il n'y a plus beaucoup de choses pour les aînés sur la commune, il y a donc un intérêt de les mettre en avant, en valeur. Elle ajoute que Monsieur Ivanovitch FETIVEAU est un photographe amateur et s'occupe du côté technique du projet.

Monsieur le Maire invite les conseillers à poser les questions qu'ils ont soulevé lors de la précédente réunion.

Monsieur Serge ESCALAÏS prend la parole : il constate qu'il est prévu un investissement d'un coût important pour l'achat de produits. Il demande pourquoi l'association ne se rapprocherait pas d'une autre association locale qui fait déjà des photos et des expositions pour diminuer les coûts, ce qui ne remettrait pas pour autant en cause le versement d'une subvention par la mairie. Il pense à l'association Claque Pépins à Saint-Saëns qui a déjà du matériel pour imprimer, exposer, etc.

Monsieur Ivanovitch FETIVEAU arrive. Monsieur le Maire lui demande de présenter le projet, et fait remarquer qu'il faudra l'accord des personnes pour le droit à l'image.

Monsieur Ivanovitch FETIVEAU dit qu'il a monté un projet de village à Catenay il y a quelques années. C'était un projet participatif pour redynamiser le village et qui s'appuyait sur la photographie, au niveau des commerçants, dans le but de tisser du lien social : des

portraits géants ont été présentés lors d'une fête à Blainville-Crevon. Cet évènement a eu un succès retentissant notamment grâce à la presse. La commune de Ry a été intéressée par ce projet, mais cela a été stoppé à cause du COVID-19. Pour Rocquemont, l'idée est donc de se baser sur ce type de projet.

Monsieur Ivanovitch FETIVEAU précise qu'il travaille pour le Département de l'Eure et est au contact de personnes fragiles. Par conséquent, il monte des projets pour mettre en valeur ces personnes, car on a tendance à stigmatiser ces publics. L'esprit du projet est le suivant : « vous avez des choses à raconter, on le met en images ». L'adhésion des gens est donc un préalable.

Pour répondre à la question de Monsieur Serge ESCALAÏS, il confirme avoir monté le projet pour Rocquemont de la même manière qu'il a monté les précédents. Il ajoute que cela est dans le champ des possibles, cependant, en tant que photographe, il convient que cela sera difficile pour 3 raisons :

- 1) quand on fait une photo, il faut faire attention à la qualité car plus elle est grande, plus on est sensible à l'image qu'elle renvoie.
- 2) la façon dont on va vers les personnes est importante : comment légènder, comment raconter leur histoire. Faire parler les gens est une vraie compétence.
- 3) il faut aussi créer un environnement : faire appel à des coiffeurs, maquilleurs, etc. : il y a une dynamique autour du projet pour trouver des bénévoles qui aident à réaliser ce projet. C'est l'occasion de valoriser tout le monde.

Monsieur le Maire signale qu'il y a peu de commerçants à Rocquemont à part l'épicerie.

Madame Laurence CHARPENTIER dit que les artisans seront sollicités également.

Monsieur le Maire répond qu'il y a peu d'artisans âgés, mais qu'il sera possible de faire appel à d'anciens agriculteurs de la commune.

Monsieur Ivanovitch FETIVEAU indique qu'il ne faut pas forcément faire le même projet qu'une autre commune : il faut l'adapter à la situation du village.

Monsieur Philippe MOISSON demande combien de temps durera l'exposition.

Monsieur Ivanovitch FETIVEAU répond qu'on fait ce qu'on veut : là aussi, il faut adapter à la commune.

Madame Laurence CHARPENTIER ajoute qu'il serait intéressant de mettre l'épicerie au centre.

Monsieur Stanislas GUÉRARD rappelle qu'une exposition de cartes postales a eu lieu l'année dernière et a permis beaucoup d'échanges. Cependant, pour ce projet, il estime que l'investissement est important pour une seule journée d'exposition.

Il ajoute qu'il serait intéressant de présenter ce projet aux anciens lors du repas du 08 mai pour avoir déjà une idée des personnes intéressées. Il serait aussi possible de faire une exposition lors du banquet des anciens l'année suivante, l'objectif étant d'exposer les photos lors de plusieurs évènements.

Monsieur Ivanovitch FETIVEAU explique qu'il est aussi possible de faire une exposition dans une médiathèque : il y a beaucoup de passage sur la journée. On peut également la laisser plus longtemps car c'est un bon support pour les jeunes et les missions locales, les scolaires, ce qui crée une transmission intergénérationnelle.

Il rappelle qu'on peut faire ce qu'on veut.

Dans le cas où il n'y aurait pas assez de personnes volontaires à Rocquemont, Monsieur Stanislas GUÉRARD suggère de voir avec les communes voisines comme par exemple Critot, puisque la médiathèque est commune avec Rocquemont.

Monsieur le Maire dit que la commune travaille beaucoup avec la commune de Critot et qu'il préfère que les subventions pour ce projet soient ciblées sur ces deux communes notamment parce que la médiathèque, qui est très dynamique, appartient aux deux communes.

Madame Laurence CHARPENTIER note que si on intègre la médiathèque au projet, on s'éloignera du cœur du village.

Monsieur Ivanovitch FETIVEAU dit qu'il est possible d'imaginer un jeu pour faire un parcours et avoir deux lieux qui se répètent.

Monsieur Stanislas GUÉRARD demande ce que deviendra la subvention si le projet n'aboutit pas, car il a un certain coût.

Madame Laurence CHARPENTIER répond que l'association fera différemment, mais quelque chose sera fait.

Monsieur Ivanovitch FETIVEAU confirme que le projet sera réfléchi différemment pour que ça rentre dans le budget : il ne sera pas mis en place s'il n'est pas viable. Il précise que le budget prévisionnel a été établi sur la base de ce qui s'est fait dans le passé.

Monsieur Stanislas GUÉRARD demande s'il est prévu une date butoir de réalisation du projet.

Monsieur Ivanovitch FETIVEAU affirme qu'il ne faut pas que cela soit trop long, mais la période de mi-juillet à mi-août n'est pas propice. Il faut faire vivre le projet constamment, par exemple via le journal communal pour faire l'état des lieux de l'avancement. L'objectif est la fin de l'été, au moment de la rentrée.

Pour conclure, Monsieur le Maire confirme que les aînés seront présents en grande partie au repas des anciens le 08 mai. Ce serait l'occasion d'une première prise de contact, aussi, il invite Madame Laurence CHARPENTIER et Monsieur Ivanovitch FETIVEAU à participer à ce repas et présenter le projet.

Les intéressés confirment cette possibilité.

Monsieur Stanislas GUÉRARD ajoute que le fait de voir les anciens en groupe créera une dynamique, ce qui sera positif pour le projet.

Madame Laurence CHARPENTIER et Monsieur Ivanovitch FETIVEAU quittent la réunion.

ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION REVIVRE

Suite à la présentation en ce début de réunion, le conseil municipal adhère unanimement au projet photographique de l'association ReVivre et reconnaît son intérêt car cela mettra à l'honneur les anciens de Rocquemont.

Monsieur le Maire rappelle le montant prévisionnel des dépenses qui s'élève à 2570€. A ce jour, l'association a très peu de recettes, mais attend des dons des commerçants et artisans, des subventions de la commune, des banques et assurances.

Messieurs Arnaud de BADTS et Jean-Pierre GAUTHIER proposent la somme de 500€, Messieurs Serge ESCALAÏS et Philippe MOISSON proposent 300€.

Monsieur le Maire et Mesdames Isabelle FOURICQUET et Elsa FROMAGER jugent que 500€ est un minimum, qu'il faut encourager ce projet : les aînés vont se sentir valorisés.

Monsieur Gilles DE MAZEUX dit qu'il est aussi possible de mettre à disposition les locaux communaux gratuitement. Monsieur Stanislas GUÉRARD ajoute que les employés communaux pourront également aider à la mise en place de l'exposition : le temps passé peut aussi être considéré comme une subvention.

Monsieur Gilles CHÉDRU pense qu'avec 500€, le projet a des risques de ne pas aboutir. Madame Elsa FROMAGER est d'accord avec lui.

Monsieur Stanislas GUÉRARD estime qu'il est intéressant d'aider l'association, mais il est aussi intéressant de les laisser chercher d'autres fonds.

Monsieur le Maire propose de donner 1,00€ par habitant de la commune comme c'est d'usage pour d'autres associations. En se basant sur une population de 800 habitants, la subvention s'élèverait à 800€.

Par la délibération n°2023/03-01, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 2 abstentions (M. Philippe MOISSON et M. Stanislas GUÉRARD) :

- DECIDE d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ReVivre à hauteur de 800,00€ en plus du montant de 100€ déjà voté le 28 mars 2023 pour la réalisation de son projet photographique,
- DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du budget principal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Par la délibération n°2023/03-02, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement :

Dépenses : 385 338,12 €
Recettes : 385 338,12 €

Fonctionnement :

Dépenses : 883 732,24 €
Recettes : 503 916,635 €

Pour rappel, le budget s'équilibre comme suit :

Investissement :

Dépenses : 518 962,38 € (dont 133 624,26 € de restes à réaliser)
Recettes : 518 962,38 € (dont 114 931,12 € de solde d'exécution reporté et 18 693,14 € de crédits affectés au 1068)

Fonctionnement :

Dépenses : 883 732,24 € (dont 0,00€ de restes à réaliser)
Recettes : 883 732,24 € (dont 379 815,61 € de solde d'exécution reporté)

Total :

Dépenses : 1 402 694,62 €
Recettes : 1 402 694,62 €.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIAEPA LES 3 SOURCES CAILLY VARENNE BÉTHUNE

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 09 mars 2023, le Comité Syndical du SIAEPA Les Trois Sources Cailly Varenne Béthune a décidé qu'afin d'assurer l'égalité de traitement des usagers du SPANC sur le territoire syndical, le SIAEPA exercera au titre de la compétence assainissement non collectif les seules missions obligatoires du SPANC (contrôle des installations), et n'exercera plus les missions facultatives travaux de réhabilitation et entretien des installations d'ANC.

Les statuts ont été modifiés en conséquence en supprimant les références à ces compétences facultatives.

La décision de modification des statuts du SIAEPA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création du SIAEPA.

Cette majorité qualifiée est définie comme suit :

- Soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale du SIAEPA,
- Soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale du SIAEPA,
- ET de plus, l'accord obligatoire des communes comptant plus du quart de la population totale du SIAEPA.

Cette délibération et les statuts modifiés ont été notifiés à la commune le 17 mars 2023.

A compter de cette date, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée défavorable.

Messieurs Stanislas GUÉRARD et Jean-Pierre GAUTHIER demandent quelles seront les conséquences.

Monsieur Christian LEFEBVRE répond que c'est la suite de ce qui a été dit lors de la précédente réunion : les installations seront rendues aux personnes à compter du 1^{er} juillet 2023.

Philippe MOISSON confirme que le but est de mettre tout le monde au même niveau : les anciennes installations qui étaient entretenues par le SIAEPA devront désormais être entretenues par les particuliers.

Le Conseil Municipal, ayant entendu le rapport de présentation, par la délibération n°2023/03-03, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'approuver les statuts du SIAEPA Les Trois Sources Cailly Varenne Béthune modifiés le 09 mars 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A titre d'information, Monsieur Stanislas GUÉRARD signale qu'en France, des communes ont plus de 50% de fuites d'eau sur leur réseau, ce qui est très alarmant.

Monsieur Jean-Pierre GAUTHIER quitte la séance à 20h30.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

o Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76)

Monsieur Gilles DE MAZEUX confirme que le SDE76 a une enveloppe pour les travaux d'un montant total de 37 millions d'euros et a contracté un emprunt de 20 millions d'euros. Le montant total des travaux demandés s'élève à 50 millions d'euros, mais le SDE76 affirme qu'il faut faire des choix, tout ne pourra pas être réalisé.

Les travaux urgents sont automatiquement validés : ils mobilisent 50% de l'enveloppe.

Ont ensuite été analysés les projets moins urgents, par ordre d'arrivée des demandes. Les trois premiers projets ont été validés, aussi, il ne reste plus de crédits pour le projet d'effacement des réseaux Rue du Tremblay que la commune de Rocquemont avait prévu. Monsieur Gilles DE MAZEUX a confirmé que la commune maintenait sa demande, et ne pourra pas la reporter d'une année puisque d'autres dépenses seront faites pour l'aménagement de la commune.

Monsieur Gilles DE MAZEUX explique que les délégués ont soulevé le problème de restes à réalisés qui ne sont pas payés puisque le SDE76 facture les travaux aux communes très tardivement. Le SDE76 a répondu qu'ils paient une avance de 70% aux entreprises, et ces dernières ne lui facturent pas les 30% restants donc ils ne peuvent pas facturer aux communes.

Monsieur Gilles DE MAZEUX affirme que le bureau de la CLE 9, à laquelle la commune est rattachée, se réunira dans trois semaines pour décider des travaux retenus. Nous sommes donc en attente de leur décision pour la Rue du Tremblay. Il ajoute qu'il faut un transformateur pour ces travaux et qu'il y a un délai d'un an pour l'avoir ce qui pourrait jouer en notre défaveur. Cependant, il est possible de faire les travaux en deux fois ou de s'arranger avec une autre commune qui aurait des besoins moins urgents.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la visite de Monsieur Joël LEROY, des travaux de réfection de voirie Rue du Tremblay sont prévus. Ils sont mis entre parenthèse pour ne pas faire cette réfection avant l'effacement des réseaux si cela est possible.

○ **SIVOS du Mont-Joyet**

Madame Elsa FROMAGER annonce que la Commission des Finances a adopté à l'unanimité les compte de gestion 2022, compte administratif 2022 et budget primitif 2023.

Elle précise que 1 700€ d'impayés de cantine et de garderie ont été admis en non-valeur : cette somme n'a pas pu être récupérée auprès des débiteurs.

Madame Christine CASTELLANO confirme qu'à la rentrée, les familles devront participer à 50% pour la carte de bus scolaire, soit 32,50€, car beaucoup d'entre elles prennent le bus pour un taxi.

Monsieur Stanislas GUÉRARD regrette que pour quelques personnes qui profitent du système, ce soit tout le monde qui paie.

Madame Elsa FROMAGER dit qu'une délibération a été prise concernant les heures complémentaires des agents qui pourront être payées, et qui seront ajustables.

Concernant le projet de voyage scolaire de l'école de Rocquemont à Jumièges, Madame Elsa FROMAGER explique que le financement n'est pas viable : le SIVOS attend donc les réponses de l'école pour décider s'il participera financièrement ou non à ce voyage, mais il est très probable que ce ne soit pas le cas.

○ **SDIS 76 – Correspondant communal**

Monsieur le Maire annonce que le SDIS 76 demande que les communes désignent un correspondant communal pour la prise en charge des animaux blessés et/ou errants.

Il ajoute en avoir discuté avec Monsieur Jean-Pierre GAUTHIER qui a accepté d'être ce correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce que 3 cuves de récupération des eaux de pluie de 1 000 litres ont été livrées le matin : 2 seront installées de chaque côté de l'église, la 3^{ème} sera placée contre la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire rappelle les horaires de la cérémonie et du repas du 08 mai 2023, et insiste sur la participation des conseillers municipaux. La date limite d'inscription au repas est fixée au 20 avril.

- Monsieur Serge ESCALAÏS fait part de questions posées par Monsieur David BLONDEL :
 - deux familles ayant des enfants scolarisés au collège demandent si la commune donne des subventions pour le voyage en Espagne.
Monsieur le Maire rappelle que la commune donne chaque année 300€ au CES du Collège de Buchy : aucune autre subvention n'est donc accordée.
 - même question pour le voyage scolaire à Jumièges.
Monsieur le Maire rappelle que l'Amicale laïque peut participer, et éventuellement le SIVOS du Mont-Joyet. Par conséquent, la commune participera indirectement.

- Monsieur Arnaud de BADTS fait part de ces inquiétudes et questionnement au sujet de l'environnement de nos villages : les pièces de cultures sont oranges d'herbicide car arrosées avec du glyphosate. Monsieur Gilles CHÉDRU confirme que les agriculteurs bénéficient d'une dérogation jusqu'en 2023.
Monsieur Arnaud de BADTS signale que le traitement s'est fait à 7 mètres de ses ruches. Il estime que c'est un vrai problème et qu'il ne faut pas se voiler la face : toutes les fleurs sauvages comme les pissenlits, qui sont en pleine floraison, sont touchées. Ce sont donc les pollinisateurs qui subissent. Il souhaite ouvrir le débat.
Monsieur Gilles CHÉDRU répond que le débat est ouvert depuis longtemps.
Monsieur le Maire affirme que c'est l'Europe qui décide mais aucun Etat membre ne respecte ces décisions, et notamment la France qui est punie tous les ans pour cela.
Monsieur Stanislas GUÉRARD ajoute que toute la France est au-dessus des normes pour les pesticides retrouvés dans l'eau du robinet.
Monsieur Arnaud de BADTS ne comprend pas pourquoi le glyphosate est interdit pour les particuliers et les collectivités et pas pour les agriculteurs. Il rappelle que ce produit est considéré comme cancérigène probable, qu'il a certainement un lien avec la maladie de Parkinson, et pose des problèmes de fertilité, entre autres.
Monsieur Gilles CHÉDRU réfute ces affirmations.
Monsieur Arnaud de BADTS dit que les études qui réfutent cela sont menées par Monsanto.
Monsieur le Maire acquiesce et dit que c'est la même chose pour les médicaments.
Monsieur Stanislas GUÉRARD pense qu'il serait plus facile pour les agriculteurs d'arrêter le glyphosate si d'autres alternatives efficaces existaient.

- Monsieur Stanislas GUÉRARD fait référence à une question soulevée lors de la dernière réunion concernant le stationnement Route de Rouen pour les personnes qui prennent le bus : le bas-côté de la route départementale est bien situé sur le domaine public, il est donc possible de s'y garer, il n'est pas nécessaire de venir sur la Place de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Liste des délibérations :

- 2023/03-01 Subvention exceptionnelle à l'association ReVivre
- 2023/03-02 Vote du Budget Primitif 2023
- 2023/03-03 Modifications statutaires du SIAEPA Les 3 Sources Cailly Varenne Béthune